Appendix C:
The Sursock Museum Archives

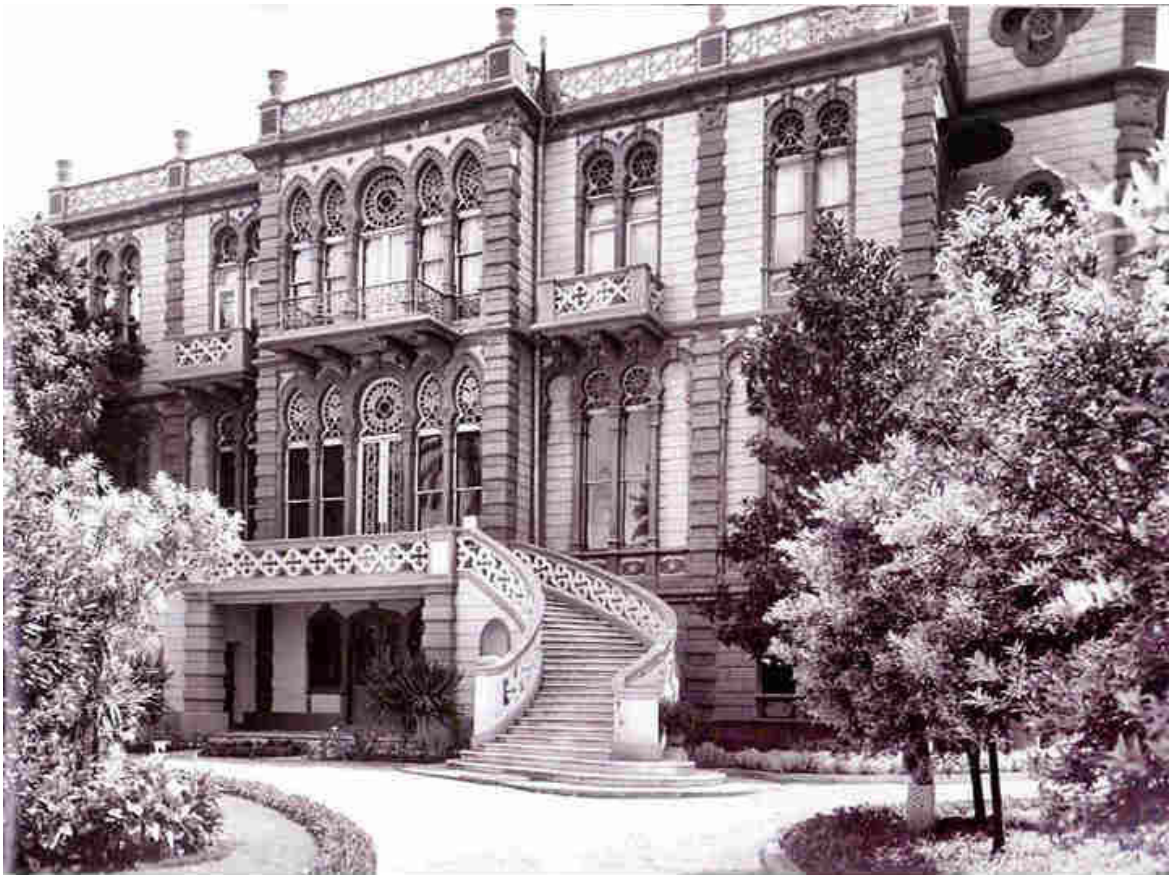
Nicolas Sursock Photos





Photos of the Original Villa (1920s-1930s)



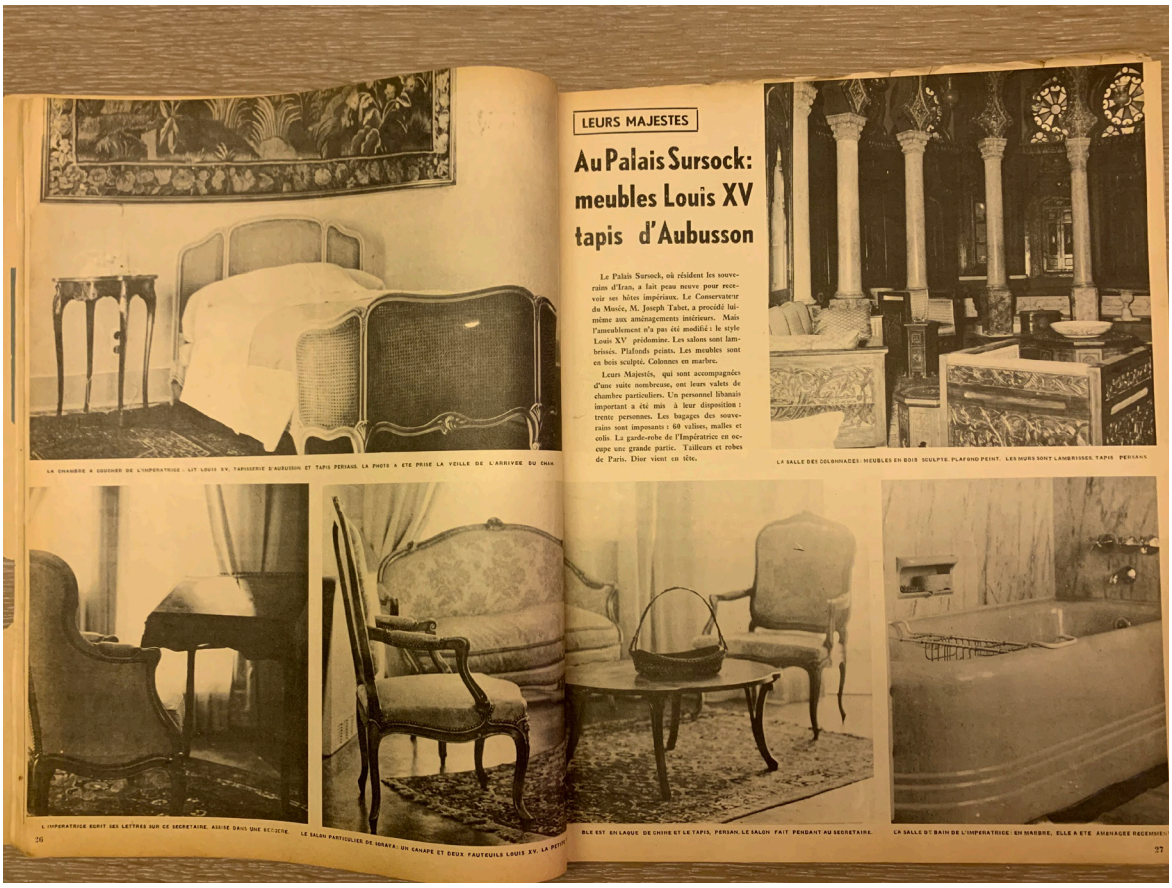




Photos of the Villa as Palais des Hôtes (1950s)







LEURS MAJESTES

Au Palais Sursock: meubles Louis XV tapis d'Aubusson

Le Palais Sursock, où résident les souverains d'Iran, a fait peau neuve pour recevoir ses hôtes impériaux. Le Conservateur du Musée, M. Joseph Tabet, a procédé lui-même aux aménagements intérieurs. Mais l'ameublement n'a pas été modifié : le style Louis XV prédomine. Les salons sont lambrissés. Plafonds peints. Les meubles sont en bois sculpté. Colonnes en marbre.

Leurs Majestés, qui sont accompagnées d'une suite nombreuse, ont leurs valets de chambre particuliers. Un personnel libanais important a été mis à leur disposition : trente personnes. Les bagages des souverains sont imposants : 60 valises, malles et colis. La garde-robe de l'Impératrice en occupe une grande partie. Tailleurs et robes de Paris. Dior vient en tête.

LA CHAMBRE A COUCHER DE L'IMPERATRICE : LIT LOUIS XV, TAPISSERIE D'AUBUSSON ET TAPIS PERSANS. LA PHOTO A ETE PRISE LA VEILLE DE L'ARRIVEE DU CHAH

LA SALLE DES DOLBHMACHES : MEUBLES EN BOIS SCULPTE, PLAFOND PEINT, LES MURS SONT LAMBRISSES, TAPIS PERSANS

L'IMPERATRICE ECRIT SES LETTRES SUR CE SECRETAIRE, ASSISE DANS UNE BERGERE

LE SALON PARTICULIER DE SORAYA : UN CANAPE ET DEUX FAUTEUILS LOUIS XV. LA PETITE

BLE EST EN LAQUE DE CHINE ET LE TAPIS, PERSAN. LE SALON FAIT PENDANT AU SECRETAIRE.

LA SALLE DE BAIN DE L'IMPERATRICE : EN MARBRE, ELLE A ETE AMENAGEE RECEMMENT

26

27



Orient 16 Février 1953

Le Musée d'Art de Beyrouth véritable Temple de la Femme sera prochainement ouvert au public

C'est à l'homme qui a meublé ce Palais qu'on songe, à l'amour et la ténacité avec lesquels il a depuis 1913, enrichi tel coin de salon de telle statuette, tapissé tel mur de tel Aubusson somptueux... Voici le salon andalou où resplendissent deux vitrines de verrerie grecque et damasquène ; voici la salle aux boiseries dorées et vermeilles et où une armoire cache des assiettes ornées de gravures persanes d'une subtilité parfumée ; voici le petit portrait, peint par Mourani, de l'ancien maître de céans, le fameux nu de Babbagh et une étonnante reproduction de « La Joconde », Bibelots et argenteries, canapés en soie, meubles Louis XV ou Régence, portes en bois massif et sculpté, tout respire ici soit l'éclat d'un luxe inaccessible, soit le goût le plus sûr. Généralement, la femme est à l'honneur. Ne représente-t-elle pas l'élément vivant le plus proche de la Beauté ?

Le premier visiteur devant une statue d'argile

D'une pièce à l'autre passe le visiteur, tout pénétré du prestige de ces belles choses qui dorment sans vieillir, appelé par la spacieuse chambre à coucher, la salle à manger, paisible, le fumoir exquisement nébuleux...

M. Joseph Tabet, à qui la Municipalité a confié le soin d'inventorier ces trésors et d'aménager ce que sera le Musée d'Art de Beyrouth, a proposé de diviser le Palais en deux parties distinctes mais complémentaires : d'un côté figureraient les œuvres des maîtres, d'un autre, les créations artistiques diverses. Quand nous lui avons demandé la date d'ouverture du Musée, M. Tabet a souri d'un

Un scandale des « call girls » menace la capitale anglaise

Un scandale des « call girls » est sur le point d'éclater à Londres au moment où le procès de leurs « consœurs » de New-York est en cours.

Les inspecteurs de Scotland Yard connaissent aujourd'hui trois noms et téléphone, rencontrer les plus belles filles que l'on puisse souhaiter.

L'organisation britannique a à sa tête trois vieilles femmes qui possèdent chacune de luxueux appartements dans le West End.

Département d'Etat

New-York, 15 Février. — La disparition d'un fonctionnaire du département d'Etat a été signalée, ces jours derniers, par sa femme à la police new-yorkaise, ce fonctionnaire ne se trouvant pas à bord du paquebot britannique « Queen Mary » qui devait le ramener d'Angleterre où il avait fait escale de retour d'une mission aux Indes. La police refuse de faire la moindre déclaration sur cette affaire. (AFP).



QUERELLE AUTOUR D'UN MUSEE

par Denise Ammoun

SEULE une question de principe m'oppose à M. Amin Beyhum, affirme avec force Lady Yvonne Sursock-Cochrane. Et je tiens à préciser que n'ai jamais formulé la moindre accusation contre sa ersonne, ni sa famille pour laquelle j'ai le plus grand spect.



t une question de principe», affirme Lady Cochrane. M. Amin Beyhum, tawalli du Musée Sursock, répond: « J'étais maître de faire ce que j'ai fait».

Debout dans la vaste pièce aux murs tapissés de livres anciens, Lady Cochrane s'exprime avec la rigueur et la franchise qui lui sont propres. Le 9 mars, elle a donné une conférence de presse pour développer son argumentation et révéler les motifs de son différend avec M. Beyhum. Différend qui a poussé le Moutawalli à révoquer la Présidente du Comité. Une semaine plus tard, elle reprend les points essentiels de sa thèse au cours d'une interview particulière.

— Quelle est cette question de principe ? Je la résume : à mon sens, les finances d'une institution, en l'occurrence le Musée Sursock, doivent être placées dans une banque, au nom de cette institution, et non déposées dans un établissement bancaire au nom de M. Amin Beyhum, en sa qualité de Moutawalli du Musée Sursock.

Voilà donc, en phrases brèves, les motifs d'un conflit qui défraye depuis plusieurs jours la chronique artistique et mondaine. Le litige a d'autant plus attisé les curiosités qu'il divise deux membres des plus anciennes familles libanaises, et ne parvient aux oreilles du public qu'à travers de minces entre-filets de presse, une indiscrétion chuchotée, une confidence arrachée. Malgré ces informations incohérentes qu'ils essayent d'assembler à la manière d'un puzzle, les Beyrouthins ont formé deux clans. Il y a les partisans d'Amin Beyhum et ceux de Lady Cochrane. Il y a des discussions très chaudes et des adversaires acharnés. Le long d'une vaste trame de rumeurs troubles, on a parlé d'un million de livres libanaises au sort indéterminé, d'un testament aux termes imprécis !

Des hôtes inattendus pour le futur musée : Soraya et le Shah, Paul de Grèce, Fayçal d'Irak

Pour cerner la vérité, pour ramener l'affaire du Musée Sursock à ses dimensions naturelles, il fallait s'adresser aux sources, Lady Cochrane et M. Amin Beyhum ont, tour à tour, exposé leurs points de vue à « Magazine ».

Mais le présent ne s'explique qu'à la lumière du passé. Pourquoi la villa de Nicolas Sursock a-t-elle changé d'affectation ? Pourquoi une paisible demeure est-elle devenue un musée ? Ceux qui vivent au jour le jour l'ont déjà oublié. Les autres n'ont pas oublié l'étonnement général provoqué par le testament du défunt.

Quinze ans plus tôt, dans la région beyrouthine de Rmeili, habitait Nicolas Sursock. Pour tous parents comme pour son voisinage, il personnifie un célibataire aux coutumes très calmes, qui aime recevoir un cercle restreint d'amis, s'entourer d'objets d'art, écouter religieusement les chefs-d'œuvre de la musique classique. Il partage



Le testament d'un philanthrope a cédé l'une des plus belles demeures de la rue Sursock à l'art libanais. Le premier musée légué par un particulier provoque aujourd'hui une querelle.

son temps entre son appartement parisien et sa villa de Rmeili. Il ne semble avoir aucune passion violente, aucun désir très prononcé. Et, pourtant, son testament, qui prend effet le 14 janvier 1953, détruit l'une et l'autre affirmations. A travers ses dernières volontés, Nicolas Ibrahim Sursock emprunte les traits d'un philanthrope,ami bénévole des arts, protecteur des artistes. Dès la première ligne, il explicite sa pensée en termes irrévocables : « Je déclare, en pleine connaissance de cause, aimer les Beaux-Arts et vouloir provoquer leur expansion, surtout dans ma patrie, le Liban. Je souhaite que mon pays participe à cet épanouissement et que mes compatriotes apprécient les arts. Dans ce but, je voudrais que se trouvent dans la ville de Beyrouth des musées et des salles d'exposition où seront conservées et exposées des pièces d'art,antiquités.(Suit une description minutieuse de sa villa de Rmeili)... Je veux que ce bien et ses dépendances constituent un musée des arts anciens et modernes, libanais, arabes ou étrangers. Je veux aussi qu'on y établisse une salle d'exposition destinée aux arts classiques contemporains libanais et qu'on appelle cette institution *Musée Nicolas Ibrahim Sursock*.Ceci, à la condition que ce bien demeure, éternellement, un musée. Après ma mort, mon exécuteur testamentaire accomplira les formalités juridiques et administratives nécessaires pour enregistrer ce bien et ses dépendances sous forme de «Wakf» et le remettra au Moutawalli. Je désigne comme « Moutawalli », les Présidents successifs de la Municipalité de Beyrouth, quels qu'ils soient, et quel que soit l'état politique du pays... ».

La volonté de Nicolas Sursock est formelle. Les mesures à prendre absolument précises. Aucun problème pratique ne se pose et Georges Assi, à l'époque Moufahes de Beyrouth et Président de la Municipalité, prend en main le nouveau «wakf».

Par la suite, le Moutawalli crée un Comité du Musée Sursock formé d'un président et de plusieurs membres, chargé de le seconder dans sa tâche. Mais l'institution n'ayant aucun budget, il est difficile d'ajuster aussitôt la villa Sursock à sa nouvelle affectation. Les pourparlers traînent en longueur. Sur ces entrefaites, le Ministère des Affaires étrangères réquisitionne les lieux. Par le décret No. 9054 du 27 Avril 1955, la demeure de Nicolas Sursock devient le «Palais des Hôtes Officiels» de la République Libanaise. C'est ainsi que de nombreuses têtes couronnées (qui ont connu depuis lors des fortunes diverses) s'y succèdent d'une saison à l'autre. Le salon arabe aux boiseries incrustées d'ivoire reçoit l'Emir Séoud d'Arabie Séoudite, le roi Hussein de Jordanie, le roi de Libye, Fayçal d'Irak, le roi d'Afghanistan, le Shah d'Iran et l'inoubliable Soraya... Derniers en date, le roi Paul de Grèce et la reine Frédérika clôturent la liste royale le 26 avril 1958. A cette époque, Ibrahim Sursock, neveu du donateur, intente une action en justice pour invalider le testament de son oncle.

— Une condition essentielle domine le testament : la villa devait devenir, à titre définitif, un musée des Beaux-Arts, condition n'étant pas respectée les vœux de mon oncle n'étant pas réalisés, le testament perd plus de valeur.

Un musée désargenté mais des responsables dynamiques

Mais le procès n'aura pas lieu. Un arrangement amiable intervient. Et par un décret du 14 décembre 1959, le «wakf» est rendu à sa destination première.

C'est donc, dans les premiers mois de 1960 que M. Amin Beyhum, nouveau Président de la Municipalité de Beyrouth, Lady Yvonne Sursock-Cochrane, récemment nommée à la tête du Comité du Musée Sursock déclenchent une série de mesures positives.

La situation financière de l'institution est toujours négative. Cependant, le Moutawalli et la présidente sont d'un optimisme à toute épreuve. Grâce aux efforts de M. Beyhum, la Municipalité de Beyrouth reçoit, en 1961, 10.000 L.L. et au Musée Sursock. Les années suivantes, et jusqu'en 1965 elle lui verse régulièrement 50.000 L.L. Enfin, en 1964 et 1965, la municipalité de Beyrouth, sous le Ministère de l'Education Nationale lui donne 10.000 L.L. en 1964 et 50.000 L.L. en 1965.

Malgré la modicité initiale de ces sommes, Lady Cochrane et M. Beyhum ont pu entreprendre des travaux importants. Le Musée Sursock a été entièrement restauré, aménagé et équipé d'un système d'alarme et de chauffage. Les collections ont été inventoriées, classées et photographiées. Des expositions temporaires ont été organisées. Le Musée Sursock a été inscrit sur la liste des musées reconnus par l'Etat. Il a été doté d'un budget annuel de fonctionnement. Il a été doté d'un budget annuel de fonctionnement. Il a été doté d'un budget annuel de fonctionnement.

Mais le Musée Sursock a-t-il vraiment été doté d'un budget annuel de fonctionnement ? Il a été doté d'un budget annuel de fonctionnement. Il a été doté d'un budget annuel de fonctionnement.

QUERELLE AUTOUR D'UN MUSEE

je ne puis que manifester une déception grandissante. Je fis valoir à M. Beyhum que je ne pouvais établir de budget sans connaître les rentrées du Musée puisqu'il les gardait secrètes. La rédaction de comptes que je lui demandais ne visait qu'à assurer une administration saine qui elle-même permettrait au Musée de se développer et de devenir un élément important dans la vie culturelle, artistique et touristique du pays. J'ai tâché vainement de lui expliquer que le budget et le bilan doivent faire figurer la totalité des sommes allouées au Musée Sursock, quitte à ce que les sommes non destinées à être utilisées dans l'année en cours figurent au chapitre des réserves. J'ai également insisté sur le fait que les sommes ne soient dépensées que selon un projet de budget adopté par le Comité et lui-même. J'ai tâché de lui démontrer que, d'une façon générale, les fonds appartenant à une institution devraient être déposés dans une banque au nom de cette institution et soumis à deux ou trois signatures. Dans le cas du Musée Sursock, la nature du Moutawalli devrait écarter les autres. Je lui ai également conseillé d'engager un contrôleur des comptes officiel.

Une lettre au Mouhafez... et ses conséquences

Un second temps d'arrêt. Ce temps reflète simplement la gravité de la situation, il ne signifie pas un seul instant que Lady Cochrane recherche une approbation.

— M. Beyhum ne voulant rien entendre, je me vis dans l'obligation de m'adresser au Mouhafez de Beyrouth par une lettre en date du 1er Février 1960, et cela conformément à l'article 12 des Statuts qui me donne le droit d'obtenir les renseignements nécessaires à la bonne gérance du Musée. Copie de cette lettre fut envoyée au Moutawalli ainsi qu'une missive qui lui était personnellement adressée.

Dans sa lettre au Mouhafez, Lady Cochrane demandait, en substance, ce qui était déposé le million de livres libanaises, et quel avait été, le cas échéant, son utilisation ?

Les conséquences de ce geste ne se font pas attendre. Le 11 Février, au cours d'une séance qui se tient hors la présence de Lady Cochrane, le Comité du Musée Sursock manifeste son étonnement et sa désapprobation devant l'attitude unilatérale de sa présidente. De son côté, M. Amin Beyhum promulgue et fait distribuer le décret No. 1, en date du 26 Février 1960. Ce décret révoque Lady Cochrane de sa qualité de Présidente du Comité du Musée Sursock et confie la présidence intérimaire à M. Camille Aboussouan, déjà Conservateur de ce même Musée.

L'Etat a un droit de regard

Face à cette double réaction, Lady Cochrane adresse une lettre à M. Beyhum.

— J'ai écrit cette lettre le jour même de la parution du décret relatif à ma révocation. J'ai attiré l'attention de M. Beyhum sur diverses points...

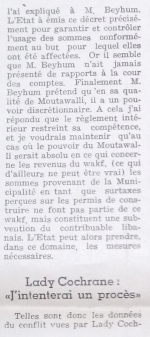
1) Les statuts sont des dispositions contractuelles comme je vous l'ai déjà dit. Je ne lui confère aucun pouvoir pour me licencier ou licencier un autre membre du comité, vu que le licenciement, ou la nomination — après la nomination originelle — ne s'exercent que par l'intermédiaire d'un vote du comité. Je réserve donc mes droits à des dommages et intérêts.

2) En rédigeant cette lettre au Mouhafez j'ai agi dans le cadre même de mes prérogatives.

3) J'ai attiré l'attention de M. Beyhum afin qu'il ne tombe pas sous l'effet de l'article 7 du décret No. 13615. Ce décret édicte que toute administration ou organisme qui bénéficie annuellement d'une subvention ou d'une valeur excédant 50.000 L.L. doit se soumettre au contrôle de la cour des comptes et le Moutawalli est tenu de notifier à cet organisme les documents probatoires. La cour des comptes doit alors à son tour faire un rapport qui serait notifié, dans notre cas, au Comité, et en cas de besoin à Son Excellence le Président de la République et au Président du Conseil. L'organisme ne peut bénéficier d'une autre subvention tant qu'un quitus n'a pas été accordé pour les sommes allouées précédemment comme je l'ai expliqué à M. Beyhum. L'Etat à émis ce décret précisément pour garantir et contrôler l'usage des sommes conformément au but pour lequel elles ont été affectées. Or il semble que M. Beyhum n'ait jamais présenté de rapports à la cour des comptes. Finalement M. Beyhum prétend qu'en sa qualité de Moutawalli, il a un pouvoir discrétionnaire. A cela j'ai répondu que le règlement intérieur restreint sa compétence, et je voudrais maintenir qu'au cas où le pouvoir du Moutawalli serait absolu en ce qui concerne les revenus du wakf, (ce qui d'ailleurs ne peut être vrai) les sommes provenant de la Municipalité en tant que surtaxes perçues sur les permis de construire ne font pas partie de ce wakf, mais constituent une subvention du contribuable libanais. L'Etat peut alors prendre, dans ce domaine, les mesures nécessaires.

Lady Cochrane : «J'intenterai un procès»

Telles sont donc les données du conflit vues par Lady Coch-



Le portrait de Nicolas Sursock par Van Gogen.



Au Musée Sursock, on prépare l'exposition des peintres syriens. La vie continue.

rane. Mais quelle sera désormais son attitude ?

— Je ferai un procès à M. Beyhum, déclare-t-elle. Je vais prendre deux avocats, un chrétien et un musulman. Je compte, d'une part, attaquer l'illégalité de la procédure suivie; et, d'autre part, déposer une plainte auprès du Procureur Général. Cette plainte a pour objet une somme d'argent qui aurait dû revenir au Musée Sursock et au Musée National. En vertu d'une loi datant des Ottomans, la Municipalité de Beyrouth *doit verser aux divers musées de la Capitale* 2,5% sur chaque permis de construire délivré à Beyrouth. Elle s'est acquittée de son obligation jusqu'à la création du Musée Sursock en 1953. Un litige opposa alors les responsables du Musée National à celui du Musée Sursock quant au quota de la distribution des sommes. L'entente survenue, le Président de la Municipalité nous apprit qu'il avait, dans l'intervalle, affecté ces 2,5% à d'autres projets. Or, la somme étant en réclamation, elle ne pouvait retourner à l'Etat. M. Beyhum est donc responsable, en sa qualité de Moutawalli du Musée Sursock, pour n'avoir pas protégé les intérêts du Musée.

Mais que pense de tout cela M. Amin Beyhum ?

C'est au second étage de l'immeuble de la Municipalité que nous aurons toutes les réponses. La chambre du Président du Conseil Municipal contraste étrangement avec le style des pièces voisines et la bruyante agitation qui parcourt la rue Weygand. La pièce est conçue suivant un moule anglais. Des bibliothèques vitrées aux boiseries très fines renferment une multitude d'ouvrages juridiques, et des fauteuils de cuir noir entourent un vaste bureau de bois sombre. Tout est sobre, discret, très digne. Les bruits de la rue ne dépassent pas l'épais rempart des fenêtres. M. Amin Beyhum, jusqu'ici très avare de déclarations, consent enfin à rencontrer une journaliste.

M. Amin Beyhum : « La conférence de presse ne m'intéresse pas »

— M. Beyhum, avez-vous lu la conférence de presse de Lady Cochrane ?

De suite les yeux expressifs de M. Beyhum répondent par l'affirmative. Puis le Moutawalli réplique avec fermeté :

— Pareille conférence de presse ne m'intéresse pas.

— Pourquoi avez-vous pris un décret de révocation contre la Présidente du Musée Sursock ?

— C'est très simple. Je me contenterai de vous remettre la photocopie d'une décision prise par le Comité du Musée Sursock au cours de sa séance du 11 février 1966. Devant ce fait, je ne suis vu, pour la bonne marche du Musée, n'avoir plus besoin de Lady Cochrane au sein du Comité.

— Mais que pensez-vous des points juridiques et administratifs soulevés par Lady Cochrane ?

— Je n'ai pas à répondre. J'étais maître de faire ce que j'ai fait.

Le million de L.L. est à la Banque Centrale

De toute évidence, le Moutawalli ne quittera pas sa réserve. Hasardons pourtant une nouvelle question.

— Mais M. Beyhum, que dire du décret No. 13.615 ?

— Je suis parfaitement au courant de ce décret. Si je dois faire un rapport, je le ferai uniquement à la Cour des Comptes, quand elle me le demandera. Autrement, je ne dois rien à personne. En vertu du testament de Nicolas Sursock, je suis l'unique Moutawalli, le seul responsable, j'ai un pouvoir discrétionnaire. Ce Comité, c'est moi qui l'ai créé, il a un rôle consultatif, je peux le supprimer demain si je le veux. Du reste, je n'ai jamais rien refusé au Comité. J'ai dit plusieurs fois à ses membres : « Dites-moi quels sont vos besoins financiers. Dressez un budget et je vous donnerai tout ce que vous voudrez ».

Un temps d'arrêt, puis M. Beyhum reprend :

— J'ai la conscience parfaitement tranquille. J'ai agi avec honnêteté. J'ai travaillé à promouvoir le Musée Sursock conformément aux vœux du donateur.

Parvenu à cette étape, il semble indispensable de rencontrer l'un des membres du Comité. M. Assem Salam de commenter la situation.

— Je dois vous dire que cette histoire devient pénible. Pour nous, membres du Comité, le sujet est clos. Nous avons repris nos réunions sous la présidence de M. Camille Aboussouan et nous avons un programme d'activités très chargé. Nous voulons acquérir des objets d'art orientaux, organiser une exposition des collections orientales se trouvant dans la région, restaurer le musée...

— Quelle est votre position par rapport au conflit Moutawalli-Présidente du Comité ?

— Nous désapprouvons totalement les démarches unilatérales de Lady Cochrane. Il n'a jamais eu, ni officiellement ni officieusement, le moindre accord entre le Comité et le Moutawalli au sujet de la question de livres. Du reste, nous vons que le Moutawalli a déposé à la Banque de Syrie et attendant de savoir où il va le placer à la Banque Centrale. Le Ministre de la Justice a dit qu'un «argent public» ne peut être déposé dans une banque d'Etat, le virement doit se faire en direction de la Banque Centrale a eu lieu. Cette somme a été déposée au nom de M. Amin Beyhum en sa qualité de Moutawalli, parce que le Gouvernement ne reconnaît pas le Musée Sursock mais le Moutawalli.

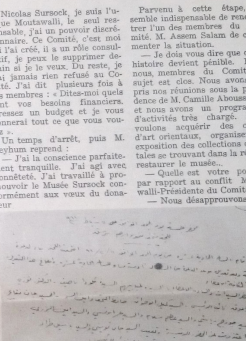
— Que pensez-vous de la convocation de la Présidente du Comité ?

Aucun co... Moutawalli-C...

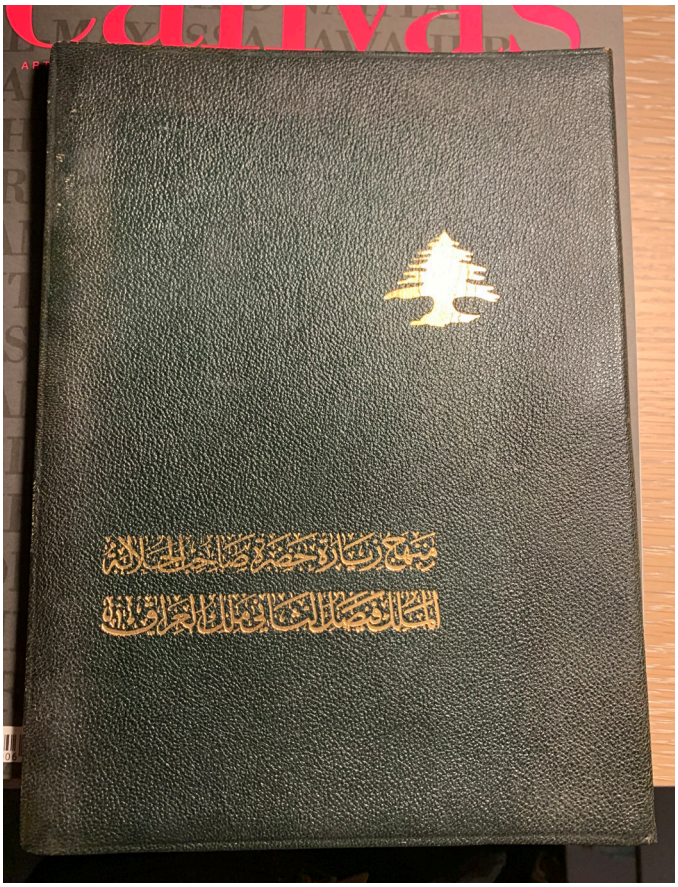
— Les démarches unilatérales ont créé une tension dans ses rapports avec plusieurs membres. Cette situation rendait la coopération difficile à l'avenir. M. Beyhum l'a-t-il privé de son droit le plus strict, celui qui nous nomme, un Moutawalli peut aussi nous révoquer. Les statuts intérieurs ne le prévoient pas. Il les applique peut aussi les supprimer d'un trait de plume. C'est ce que représente moralement, légalement le «wakf» dont il est responsable devant le Gouvernement. Le Comité ne rencontre-t-il pas de difficultés dans sa tâche.

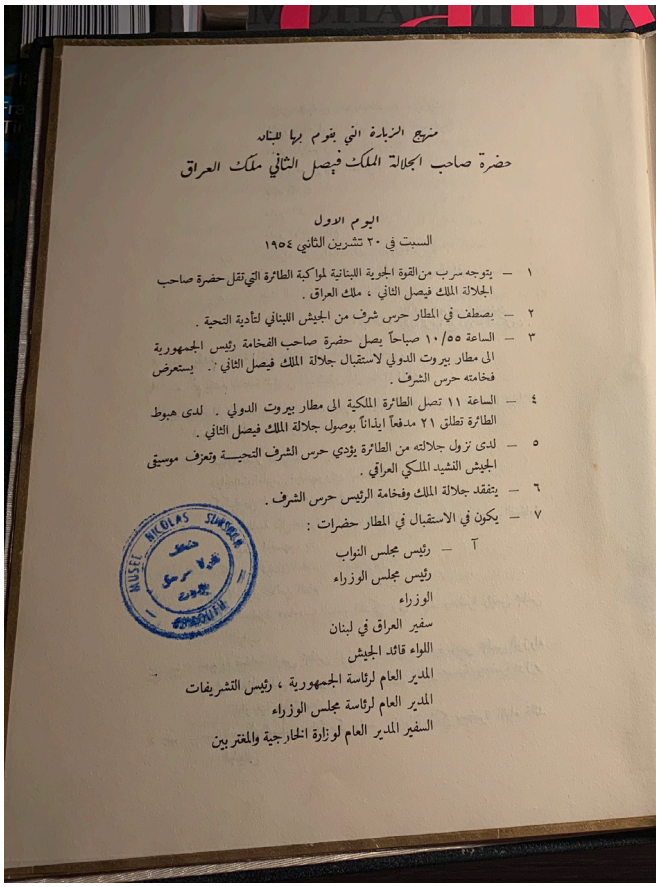
— Avez-vous rencontré des difficultés dans vos rapports avec M. Beyhum ?

— Il ne nous a jamais refusé. De plus, nous l'avons rencontré plusieurs fois : il nous a dit qu'il vous donner tout ce que nous voudrez, mais vous devez nous fournir les raisons de vos dépenses. Nous recherchons les qualités de la Présidente et de l'activité qu'elle a déployée. Mais toute cette activité n'avait aucune raison d'être si elle ne soulignait encore l'importance du Comité. n'a pas été consulté avant l'envoi de la lettre de février au Mouhafez. Cette lettre part, nous le répétons, sans notre accord.



Photocopie du procès-verbal de la séance du 11 février 1966, au cours de laquelle les membres du Comité du Musée Sursock, Mmes Lamia Beyhum, Claude Nassif, le Dr. Faouzi Al-Daouk, MM. Aboussouan, Jean Naffah, Georges Riachi, Assem Salam, Omar Ousi et Amin Bazri, ont désavoué la lettre adressée au Mouhafez par Lady Cochrane hors la connaissance du Comité. Les neuf membres ont également assuré le Moutawalli de leur solidarité. Lady Cochrane, Basile Trad et Jean Tabet n'ont pas assisté à la réunion.





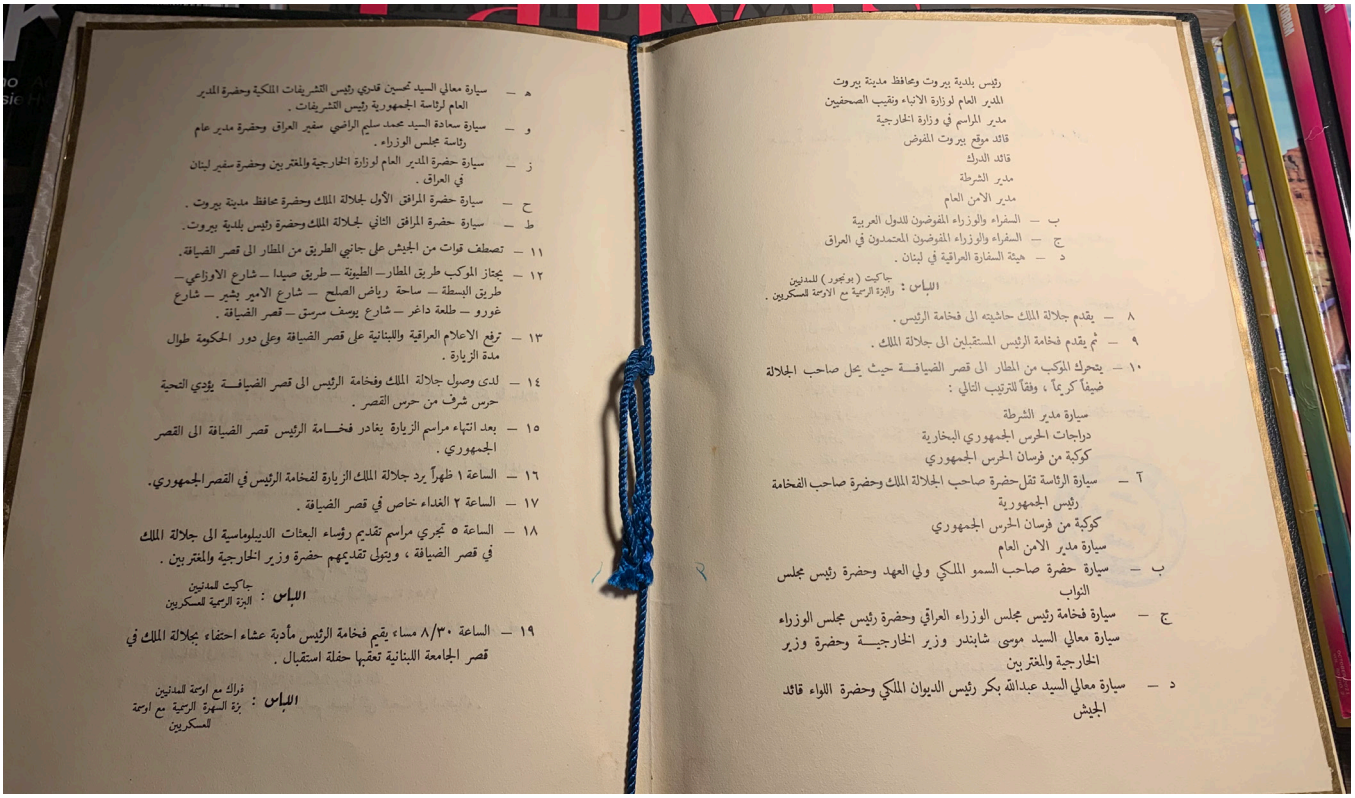
برنامج الزيارة التي يقوم بها للبنان
حضرة صاحب الجلالة الملك فيصل الثاني ملك العراق

اليوم الاول
السبت في ٣٠ تشرين الثاني ١٩٥٤

١ — يتوجه سرب من القوة الجوية اللبنانية لمواكبة الطائرة التي تقل حضرة صاحب الجلالة الملك فيصل الثاني ، ملك العراق .
٢ — يصطف في المطار حرس شرف من الجيش اللبناني لتأدية التحية .
٣ — الساعة ١٠/٥٥ صباحاً يصل حضرة صاحب الفخامة رئيس الجمهورية الى مطار بيروت الدولي لاستقبال جلالة الملك فيصل الثاني . يستعرض فخامته حرس الشرف .
٤ — الساعة ١١ تصل الطائرة الملكية الى مطار بيروت الدولي . لدى هبوط الطائرة تطلق ٢١ مدفعاً ايذاناً بوصول جلالة الملك فيصل الثاني .
٥ — لدى نزول جلالته من الطائرة يؤدي حرس الشرف التحيـة وتعزف موسيقى الجيش النشيد الملكي العراقي .
٦ — يتفقد جلالة الملك وفخامة الرئيس حرس الشرف .
٧ — يكون في الاستقبال في المطار حضرات :

آ — رئيس مجلس النواب
رئيس مجلس الوزراء
الوزراء
سفير العراق في لبنان
اللواء قائد الجيش
المدير العام لرئاسة الجمهورية ، رئيس التشريفات
المدير العام لرئاسة مجلس الوزراء
السفير المدير العام لوزارة الخارجية والمغتربين

MUSEE NICOLAS SURSOCK



رئيس بلدية بيروت ومحافظ مدينة بيروت
المدير العام لوزارة الانباء ونقيب الصحفيين
مدير المراسم في وزارة الخارجية
قائد موقع بيروت المفوض
قائد الدرك
مدير الشرطة
مدير الامن العام

ب — السفراء والوزراء المفوضون للدول العربية
ج — السفراء والوزراء المفوضون المعتمدون في العراق
د — هيئة السفارة العراقية في لبنان .

اللباس : جاكيت (بونجور) للمدنيين والبزة الرسمية مع الاوسمة للعسكريين .

٨ — يقدم جلالة الملك حاشيته الى فخامة الرئيس .
٩ — ثم يقدم فخامة الرئيس المستقبلين الى جلالة الملك .
١٠ — يتحرك الموكب من المطار الى قصر الضيافـة حيث يحل صاحب الجلالة ضيفاً كريماً ، وفقاً للترتيب التالي :

سيارة مدير الشرطة
دراجات الحرس الجمهوري البخارية
كوكبة من فرسان الحرس الجمهوري
آ — سيارة الرئاسة تقل حضرة صاحب الجلالة الملك وحضرة صاحب الفخامة رئيس الجمهورية
كوكبة من فرسان الحرس الجمهوري
سيارة مدير الامن العام
ب — سيارة حضرة صاحب السمو الملكي ولي العهد وحضرة رئيس مجلس النواب
ج — سيارة فخامة رئيس مجلس الوزراء العراقي وحضرة رئيس مجلس الوزراء
سيارة معالي السيد موسى شابندر وزير الخارجيـة وحضرة وزير الخارجية والمغتربين
د — سيارة معالي السيد عبدالله بكر رئيس الديوان الملكي وحضرة اللواء قائد الجيش

هـ — سيارة معالي السيد تحسين قدري رئيس التشريفات الملكية وحضرة المدير العام لرئاسة الجمهورية رئيس التشريفات .
و — سيارة سعادة السيد محمد سليم الراضي سفير العراق وحضرة مدير عام رئاسة مجلس الوزراء .
ز — سيارة حضرة المدير العام لوزارة الخارجية والمغتربين وحضرة سفير لبنان في العراق .
ح — سيارة حضرة المرافق الأول لجلالة الملك وحضرة محافظ مدينة بيروت .
ط — سيارة حضرة المرافق الثاني لجلالة الملك وحضرة رئيس بلدية بيروت .
١١ — تصطف قوات من الجيش على جانبي الطريق من المطار الى قصر الضيافة .
١٢ — يجتاز الموكب طريق المطار — الطيونة — طريق صيدا — شارع الاوزاعي — طريق البسطة — ساحة رياض الصلح — شارع الامير بشير — شارع غورو — طلعة داغر — شارع يوسف سرسق — قصر الضيافة .
١٣ — ترفع الاعلام العراقية واللبنانية على قصر الضيافة وعلى دور الحكومة طوال مدة الزيارة .
١٤ — لدى وصول جلالة الملك وفخامة الرئيس الى قصر الضيافـة يؤدي التحية حرس شرف من حرس القصر .
١٥ — بعد انتهاء مراسم الزيارة يغادر فخـامة الرئيس قصر الضيافة الى القصر الجمهوري .
١٦ — الساعة ١ ظهراً يرد جلالة الملك الزيارة لفخامة الرئيس في القصر الجمهوري .
١٧ — الساعة ٢ الغداء خاص في قصر الضيافة .
١٨ — الساعة ٥ تجري مراسم تقديم رؤساء البعثات الديبلوماسية الى جلالة الملك في قصر الضيافة ، ويتولى تقديمهم حضرة وزير الخارجية والمغتربين .

اللباس : جاكيت للمدنيين
البزة الرسمية للعسكريين

١٩ — الساعة ٨/٣٠ مساء، يقيم فخامة الرئيس مأدبة عشاء احتفاء بجلالة الملك في قصر الجامعة اللبنانية تعقبها حفلة استقبال .

اللباس : فراك مع اوسمة للمدنيين
بزة السهرة الرسمية مع اوسمة للعسكريين

Trésors de l’Équateur exhibition, 1975



Photo os the Sursock Museum After the First Expansion by Gregoire Serof, 1975



Photos of the Sursock Museum After the Civil War, from the 1990s.









Photos of the imestone sculpture “Al-Bakiyatayn”, circa 1990.





يرتفع هذا النحت من مستوى النقل الى مستوى الخلق.

١/٨ يوسف الحويك، نصب شهداء ٦ ايار ١٩١٦، حجر وباطون، مقاييس حوالى ١٠٠ × ١٦٠ سم. ساحة الشهداء في بيروت سابقاً، والآن في مرآب وزارة الاشغال العامة.



Photos from the Constrcution site of the Second Expansion by Wilmotte & Associes and JA DESIGNS (2008-2015).












Stegagno
CAT









Photos of the Sursock Museum Before (Left, 2015-2018) and After (Right, 2020) the Beirut Port Explosion















